Société Royale
Forestière de Belgique
Koninklijke Belgische
Bosbouwmaatschappij

Scolytes, agir malgré la crise.

Comment poursuivre la protection de ses forêts

Par Pierre-Olivier Bonhomme et Philippe de Wouters, Société Royale Forestière de Belgique

Pour la troisième année consécutive, les épicéas subissent des attaques de scolytes de grande ampleur. Le beau temps et la température d'avril ont provoqué les premiers envols.

Cette année, la situation est rendue plus compliquée par le ralentissement économique engendré par le Covid-19. En effet, les entreprises du bois sont à l'arrêt ou tournent au ralenti… la demande de bois est donc faible.

Pourtant, la meilleure manière d'assainir ses peuplements d'épicéa aurait été de les livrer en flux continu aux industries. Face à cette nouvelle situation, il reste impératif de tenter d'enrayer la propagation de l'insecte afin de préserver au mieux son patrimoine.

La première action est un travail d'observation et de repérage régulier des bois scolytés en commençant par les chablis de l'hiver puis ses peuplements déjà touchés l'année passée.

Si des arbres sont infectés et que vous n'arrivez pas à les vendre, il restera à payer un exploitant pour abattre les bois, les rendre inoffensifs et les amener bord de route pour une vente ultérieure. Cette opération payante pour le propriétaire est la seule manière de préserver le reste de ses pessières des nouveaux dégâts.

Dans cette situation de DOUBLE crise, la question donc n'est plus de savoir à qui les bois vont être vendus (et à quel prix), mais de désensibiliser les épicéas infectés pour préserver le patrimoine encore sain et de préparer les parcelles au reboisement. Entre la ponte des scolytes et la naissance de la nouvelle génération, le propriétaire a 6 semaines pour réaliser différentes actions. La suite de l'article détaille dans l'ordre les étapes à effectuer pour mener à bien cette opération sanitaire.

Première étape : repérage, piégeage

En 2020 les premiers envols des scolytes ont été annoncés par le l'OWSF ce 16 avril. Un envol s'étale sur environ 3 semaines. En fonction de l'altitude et du microclimat local et de la température, les scolytes vont s'envoler de manière plus précoce ou plus tardive. Le premier envol massif devrait s'arrêter fin mai.

Il est donc temps de parcourir vos peuplements pour repérer les arbres scolytés. Les symptômes précoces de détection sont décrits dans la fiche de l'OWSF.

Au plus vous repérez rapidement les arbres scolytés, au plus vous disposez de temps pour rendre ces bois inoffensifs avant que la nouvelle génération d'insectes s'envole et attaque d'autres arbres.

Attention cependant, vu que l'envol s'étale sur plusieurs semaines, il faut passer en revue son peuplement régulièrement pour repérer les nouveaux cas éventuels.

C'est au stade des premiers envols du printemps et des premiers forages que le piégeage peut être mis en œuvre. Il y a deux types de piégeage ; tous les deux basés sur l'attractivité des insectes lors de l'envol.

- Le "piégeage à scolytes" est basé sur l'emploi d'attractifs (phéromones) qui attirent les insectes dans le piège où ils finissent noyés dans des coupelles d'eau.
- "L'arbre piège" est un épicéa frais et abattu (ou chablis) qui est dès lors naturellement très attractif pour les scolytes. Certains placent un attractif sur le tronc en vue d'augmenter son attractivité. Dès que des trous d'entrée sont constatés sur la grume, un insecticide agréé est pulvérisé sur l'arbre piège. Les nouveaux scolytes qui veulent entrer sont tués. Après 6 semaines si des pontes ont eu lieu, les jeunes scolytes sont tués à leur sortie. Certains préfèrent écorcer les arbres piège après 3-4 semaines.

Le piégeage des scolytes est complémentaire aux mesures ci-dessous. Il est efficace pour les premiers envols du printemps. Continuer à piéger après la fin du mois de mai serait un gaspillage de moyen humain et financier, car l'efficacité n'est plus au rendez-vous. Le piégeage nécessite un suivi important, reportez-vous à l'article publié dans le Silva Belgica 5/2019 pour plus d'information sur sa mise en œuvre.

Deuxième étape : abattage et ébranchage

Pour cette deuxième étape, si votre lot de bois est trop important ou que vous n'êtes pas en mesure d'abattre et d'ébrancher vous-même vos bois, nous vous invitons à contacter un exploitant forestier avec qui vous avez l'habitude de travailler. Si le volume de bois est assez important et que la parcelle le permet, le plus efficace est de faire venir une abatteuse-ébrancheuse. En effet, lors de l'opération d'ébranchage, la machine va déjà décoller ou retirer une partie de l'écorce de l'arbre.

Ce travail d'exploitation commandé par le propriétaire ou son gestionnaire aura un coût estimé entre 15 et 20€ par m³; mise bord de route compris (débusquage - débardage). Ce coût peut varier en fonction des conditions du chantier et des volumes.

Troisième étape : rendre les bois inoffensifs ; écorçage ou la pulvérisation

L'écorçage

La technique la plus efficace reste l'écorçage, car l'épicéa infecté est définitivement désensibilisé et l'opération détruit la majorité de la population de scolytes sous l'écorce[1]. De plus le bois se conserve mieux dans le temps. Ce travail se fait sur bois abattus et ébranchés à l'aide d'outils manuels comme la rasette.

© Contact Forestier

[1] Seuls les insectes déjà matures survivent

Un homme entrainé peut écorcer un bois d'1 m³ en environ 20 minutes (sans compter l'ébranchage de la grume). L'opération peut rapidement s'avérer fastidieuse en cas de grands volumes. Il est également possible d'utiliser des outils rotatifs montés sur tronçonneuse pour faciliter le travail et augmenter la cadence. Les écorceuses pour tronçonneuse coutent aux alentours de 200 € Htva. Cet écorçage complète ce que l'abatteuse-ébrancheuse n'aura pas pu réaliser. Nous n'avons pas trouvé d'information sur le coût au m³ de l'écorçage manuel (rasette ou tronçonneuse).

Une démonstration de cet outil est disponible sur vidéo de Logosol.

© Le Besson

Pour permettre l'écorçage plus rapide et systématique des bois, une écorceuse peut être placée sur la tête des abatteuses-ébrancheuses. Ces rouleaux permettent d'écorcer les bois de manière complète lors du passage de la grume dans la tête de coupe. Une aide a été demandée par le secteur forestier à la Ministre Céline Tellier pour permettre aux exploitants forestiers non encore équipés d'acquérir cet outil.

Une démonstration de cet outil est disponible sur vidéo de Bayerischer Rundfunk (en allemand).

Le surcout pour écorcer des épicéas à l'abatteuse-ébrancheuse est estimé aux alentours de 3 à 5 euros par m³.

Traitement phytosanitaire des grumes

À défaut d'écorcer les bois, il est possible de pulvériser les arbres scolytés et abattus avant leur mise en tas. La pulvérisation doit se faire arbre par arbre au moyen d'un pulvérisateur à dos. Plusieurs insecticides sont agréés pour cette utilisation. Vous retrouverez la liste complète sur le site phytoweb.be et en annexe ci-dessous. Les entrepreneurs forestiers utilisent pour la plupart deux insecticides, le Ninja et le Minuet[2]. Attention, l'achat des produits et la pulvérisation des bois ne peuvent être réalisés que par les personnes détentrices d'une phytolicence dans le respect strict de la législation.

Dans le cas spécifique d'un traitement sur écorce d'épicéa contre les scolytes, l'insecticide reste actif toute la durée du développement de l'insecte. L'idéal est de pulvériser les bois au moment où les premiers scolytes s'installent en creusant leur galerie de ponte. Ces grumes traitées deviennent des

[2] Exemple : la dose Minuet est de 30 ml/10 litres d'eau (bouillie). Il faut prévoir un traitement avec 1.5 à 2 litres de bouillie par m³ de grumes. Soit 1 bidon de 1 litre de Minuet pour 160 à 200 m³. Prix : 79 €/Litre HTVA. Attention ce produit n'est accessible qu'avec une Phytolicence P2 ou P3.

"arbres pièges" : les nouveaux scolytes qui tenteront d'attaquer la grume par la suite entreront en contact avec l'insecticide et seront détruits.

Qu'en est-il des larves déjà présentes sous l'écorce avant traitement ? Une grande proportion d'insectes sous l'écorce ne rentre pas en contact avec le produit et leur développement se poursuit. Par contre, ces jeunes insectes rentreront en contact avec l'insecticide au moment de leur sortie de la grume par forage.

Il faut quelques minutes pour pulvériser une grume. Nous n'avons pas à ce stade d'estimation de prix au m³ pour la pulvérisation d'insecticide sur des bois scolytés. Contactez un entrepreneur de travaux forestiers pour obtenir un devis.

Tableau comparatif écorçage / pulvérisation

	Écorçage	**Traitement phytosanitaire**
Nombre d'actions	Une fois et définitif	Une fois. L'arbre n'est plus attractif avant que la molécule active ne soit dégradée.
Disponibilité	Outils manuels disponibles sinon travailler avec des exploitants professionnels	Disponible uniquement pour les personnes ayant une phytolicence P2 ou P3
Difficulté du travail si manuel	20 min/m³ par professionnel	Assez rapide avec un pulvérisateur à dos
Efficacité	Totale si toutes les faces sont écorcées	Quasi-totale
Zone de traitement	Indifférent; en forêt ou sur zone de stockage	De préférence sur zone de stockage avant mise en tas. Exclusion à moins de 20m des points d'eau.
Impact environnemental	Aucun surtout si l'écorçage se fait en forêt	Rémanence de quelques mois de l'insecticide dans le sol avant dégradation.

Quatrième étape : Débardage et stockage (et peut-être vente plus tard)

Les bois écorcés peuvent être débardés et mis à portée de camion pour être vendus plus tard quand la filière bois aura repris ses activités à plein régime. Alternativement, si vous considérez que ces bois ne seront pas vendables (taille du lot, qualité) vous pouvez les laisser sur place, mais attention cependant à ce qu'ils ne vous gênent pas pour vos opérations futures.

La législation ne permet pas le traitement insecticide des tas de grumes. Une demande de dérogation au code forestier sur le sujet a été demandée à la Ministre Céline Tellier dans le cadre de cette situation exceptionnelle de stockage. Les empiler en bordure de route sans les écorcer revient à créer une pouponnière à scolytes aux portes de sa forêt. Si vous ne pouvez pas les écorcer, il faut les étaler pour réaliser le traitement s'il n'a pas été fait avant la mise en tas.

© FCBA

Le coût total engendré par ces opérations d'abattage, de neutralisation et de débardage des bois scolyté est très variable en fonction de la situation de la parcelle et des arbres. Néanmoins dans des conditions standards de travail, la fourchette de prix pour l'abattage et le débardage est entre 15 et 20€/m³ auxquels il faut ajouter un surcout d'environ 3 à 5€/m³ pour l'écorçage.

La vente de ces stocks de bois reste totalement imprévisible sur le moment et le montant. Un stockage des bois en plein soleil va vite créer des fentes de séchage. Les usages se limiteront donc aux industries

de panneaux et de papier, et à la biomasse si le temps de stockage est trop long. Le prix à la tonne des bois secs bord de route ne dépassera très probablement pas les 20€ la tonne. Pour les grumes de sciage, il est conseillé de les conserver écorcées à l'ombrage. Les exportations et le sciage de ces gros bois sont encore actifs, mais dans un marché saturé.

L'organisation du stockage des grumes de valeurs par aspersion continue d'eau ou sous bâche est possible (dans le même contexte que les périodes de grande tempête), mais cela demande une organisation conséquente avec l'ensemble de la filière bois.

Nous vous invitons à préciser dès le début avec votre gestionnaire et l'exploitant qui va travailler pour vous la manière de répartir les coûts des travaux et si les bois deviennent propriété de l'exploitant ou si vous les gardez pour une vente ultérieure.

Une approche qui attend vos retours

La SRFB a rédigé cette fiche technique sur base des informations d'actualité connues à ce jour et de quelques retours d'expériences de terrain. Nous n'avons pas la prétention d'avoir répertorié toutes les pistes et réponses. Vos réalités de terrain ou votre réseau de professionnels local doivent guider vos choix.

Comme nous l'avons toujours pratiqué dans notre vulgarisation, nous attendons vos retours d'expériences afin d'amender cette approche face à la crise actuelle ; qu'ils soient des échecs, des réussites ou tout simplement des observations.

Merci de nous communiquer vos expériences passées ou actuelles au secrétariat de la SRFB : 02/223.07.66 – secretariat@srfb-kbbm.be

Conclusion

Le marché en bois scolyté était déjà saturé ; avec la crise du Covid-19, il est quasi à l'arrêt. Les gestionnaires, entrepreneurs et exploitants forestiers sont par contre disponibles. Il est extrêmement frustrant de devoir payer pour évacuer sa production de bois issue de 30 à 60 ans de travail. Pourtant, cet investissement supplémentaire du propriétaire présenté dans les mesures ci-dessus est le prix à payer pour protéger au mieux ce qui n'est pas encore touché et pour préparer la parcelle touchée au reboisement.

La filière bois a clairement demandé la mise en œuvre d'un soutien public fort à la reconstitution des parcelles sinistrées. Dès à présent, les membres de la SRFB peuvent bénéficier d'une aide jusqu'à 1000€/ha (1.200€ si la propriété est certifiée) pour ce type de reboisement.

Adresses utiles :

Services d'accompagnent :

Faites appel à l'équipe de la SRFB et ses volontaires !

- Pierre-Olivier Bonhomme pour les questions techniques: po.bonhomme@srfb-kbbm.be
- Isabelle Lamfalussy pour organiser une visite de vos parcelles : isabelle.lamfalussy@srfb-kbbm.be (service gratuit pour les membres - 150 € pour les non-membres)
- Nicolas Dassonville pour les aides aux reboisements : nicolas.dassonville@srfb-kbbm.be

Autres structures :

- NTF-Propriétaires ruraux de Wallonie pour de conseils juridiques : info@ntf.be
- Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (moins de 5 ha) : info@capfp.be
- Ressource Naturelle et Développement : subsides à la plantation dans les provinces de Liège et Luxembourg

Professionnels utiles dans la gestion de crise :

- Experts de la Fédération Nationale des Experts Forestiers : info@experts-forestiers.be
- Coopératives forestières :
  - Socofor (info@socofor-samkempen.be)
  - Groupement de Gestion (gg@groupementdegestion.be)
- Confédération belge du bois: contact@confederationbois.be

- Entrepreneurs de travaux forestiers
- Exploitants forestiers :

- Matériel de piégeage : Contact Forestier -info@contactforestier.be

Article rédigé dans le cadre du projet Interreg VA Grande Région « Regiowood II » avec le soutien financier du Feder et de la Région Wallonne.

Annexe : liste des produits phytopharmaceutiques agréés pour lutter contre le scolyte de l'épicéa (source: Phytoweb.be - compilation du 23/04/2020)

Produit commercial	Numéro d'autorisation	Composition
AKAPULKO 100 CS	1237P/P	100 g/lLAMBDA-CYHALOTHRINE
CYPERSTAR	9727P/B	200 g/lCYPERMETHRINE
CYTOX	8653P/B	100 g/lCYPERMETHRINE
DECIS 15 EW	10646P/B	15 g/lDELTAMETHRINE
DECIS EC 2,5	7172P/B	25 g/lDELTAMETHRINE
FASTAC	8958P/B	50 g/lALPHA-CYPERMETHRINE
FURY 100 EW	8476P/B	100 g/lZETACYPERMETHRINE
KARATE ZEON	9231P/B	100 g/lLAMBDA-CYHALOTHRINE
KARATE ZEON	1067P/P	100 g/lLAMBDA-CYHALOTHRINE
MINUET	9636P/B	100 g/lZETACYPERMETHRINE
NINJA	9571P/B	100 g/lLAMBDA-CYHALOTHRINE
PATRIOT	9207P/B	25 g/lDELTAMETHRINE
PATRIOT PROTECH	10717P/B	15 g/lDELTAMETHRINE
SHERPA 200 EC	8968P/B	200 g/lCYPERMETHRINE
SPLENDID	9627P/B	25 g/lDELTAMETHRINE
SPLIT	10718P/B	15 g/lDELTAMETHRINE
WOPRO-DELTAMETHRIN 2,5 EC	1179P/P	25 g/lDELTAMETHRINE